



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 23 - Septembre 2004 - 3,05 €

Sommaire

Les élections
aux CAP pages 2 à 4

Mars 1971 :
la réforme des structures
des PTT pages 5 à 7

1974, la plus grande grève
pages 8 à 11

Marie Couette
pages 12 et 13

D'hier à aujourd'hui
page 14

Les soirées de l'été de l'IHS
page 15

La vie de l'IHS
page 16

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Sécurité sociale : 1951, 1959... et 2004

Parce qu'elle est une digue contre les excès du capitalisme, la Sécurité Sociale a toujours été attaquée.

Ainsi en **1951**, sous la IV^e république où se succédaient des gouvernements MRP, socialistes ou radicaux socialistes, une campagne est engagée contre celle-ci. Le prétexte invoqué pour exiger une « réforme » est l'aggravation de son déficit qui est de l'ordre de 60 milliards d'anciens francs. Toutes sortes d'abus, de prétendus scandales sont mis en avant : abus dans la distribution des prestations, dans les frais de gestion, dans le régime de rémunération du personnel, la prise en charge des petits risques, l'absentéisme, etc. Une presse complaisante charge ainsi la Sécurité Sociale de nombreux méfaits, dans le but évident de revenir à un système plus restrictif d'assurance.

Le 21 septembre 1958, la constitution de la V^e République est votée par 79,25 % des suffrages exprimés. Dans la foulée, grâce à une réforme du scrutin qualifiée « de voleurs », la droite obtient une écrasante majorité. Le 21 décembre De Gaulle devient Président de la République avec les pleins pouvoirs.

En **1959**, une nouvelle situation, sérieuse et dangereuse, est ainsi créée, les hommes du grand capital ont tout investi : des trains d'ordonnances et le budget de 1959 contiennent des mesures draconiennes qui rendent leurs inspirateurs, Debré et Pinay, tristement célèbres.

La Sécurité Sociale, une nouvelle fois, est visée : franchise de 3 000 AF (environ 4,5 €) par semestre sur les honoraires médicaux et produits pharmaceutiques, suppression du remboursement des cures thermales, diminution de l'allocation prénatale, relèvement des cotisations.

Si la CGT ne parvient pas immédiatement à convaincre les autres syndicats de faire front contre une telle avalanche, sous son impulsion des luttes d'entreprises et dans les professions se développent, très souvent dans l'unité. Par la suite, un cartel de défense de la Sécurité Sociale voit le jour regroupant une cinquantaine d'organisations et associations dont la CGT et la CFTC. Le 30 mai 1959 la riposte des travailleurs est puissante et De Gaulle qui venait de déclarer « *que le pouvoir ne recule pas* » se voit contraint d'annuler la franchise, d'augmenter les allocations familiales de 10 % et de rétablir certaines retraites du combattant.

Alors à ceux qui en **2004** reprennent les vieux discours maintes fois ressassés du genre « *Vous souffrez, mais je vous promets que c'est la dernière fois. Je veux redresser la situation que mes prédécesseurs ont laissé dans un état désastreux. Je veux que l'expansion, le développement de la production profitent à tous, et notamment aux travailleurs (les gens d'en bas dit-on de nos jours). Demain je vous promets, ce sera la belle vie* ». À ceux-là, l'histoire de notre pays répond, jamais le « *demain on raserà gratis* » ne s'est appliqué. C'est toujours par la lutte que les salariés ont amélioré leur situation ou empêché qu'elle ne se dégrade. **La lutte des classes, toujours !**

Bernard BOUCHE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrieu Jean-Paul

Baudet Yannick

Bouche Bernard

Chalat Nicole

Cros Yvette

Desseigne Maurice

Franchi Thierry

Frischmann Georges

Gaillard Michel

Gautheron Alain

Gibellino Françoise

Guibert Raphaël

Klowskowsky Christian

Lafaurie Fernand

Le Pessot Jean

Ledoux Danièle

Lhomme Pierre

Lottier Serge

Lourdez Jean-Claude

Mangiapane Sylviane

Pichavant Gilles

Renard Philippe

COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean

Boyer René

Bressol Élyane

Crenier René

Dayan Paulette

Der Loughian Serge

Dumas Maryse

Dunet André

Gastaud Maurice

Le Guern Albert

Magniadas Jean

Pillet Marcel

Ségy Georges

Valentin Max

Viannet Louis

Villin Colette

Le relais

5^e année de parution - Trimestriel - 3,05 €
Directeur de la publication: Bernard Bauche

Rédaction administration:
263, rue de Paris, case 545
93515 Montreuil Cedex

3^e trimestre 2004 - Dépôt légal N° 15858

CPHAD N° 0902 GB1018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

Les élec un incontournable m où se conjuguaient rapp

Les institutions représentatives des salariés sont des organismes conquis en vue de la satisfaction et de la défense des intérêts des salariés. Elles ont été et sont des enjeux d'affrontement.

Elles ont toujours été le fruit de luttes et rapports de force à un moment donné de l'histoire.

1936: les délégués d'atelier

1945: les délégués du personnel et les comités d'entreprise

1946: le statut de la fonction publique

1968: la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise.

Les Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.) sont une conquête démocratique instituée par le Statut des Fonctionnaires dès son origine (loi du 19.10.1946).

les CAP ont été réaffirmées par les lois N° 83 634 du 13.7.88 portant droits et obligations du fonctionnaire (titre 1) et N° 84.16 du 11.1.84 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État (titre II) qui fixent l'existence des CAP.

Pour ce qui concerne le personnel de La Poste et de France Télécom ce sont les décrets 94.130 et 94.131 du 11.2.94 relatifs aux CAP qui déterminent leur activité.

Pour les contractuels, les Commissions Consultatives Paritaires (CCP), elles aussi fruit des luttes, n'existent que depuis 1987.

Confidentialité de la « réforme » et de « la discipline » et activité catégorielle de masse se sont toujours côtoyées

Les compétences des CAP portent sur tout ce qui est la carrière et la vie professionnelle de l'agent. Parmi ces dernières, la discipline, la réforme et l'avancement rythmaient, le plus, le mandat de l'élu.

Les commissions de réforme statuent sur des dossiers aussi importants que l'accident du travail, les maladies professionnelles, les allocations temporaires d'invalidité, les mises à la retraite. Elles sont toujours restées confidentielles. Il est à noter que trop souvent l'élu découvrait et découvre encore cette partie du mandat à la première convocation.

Les commissions de discipline pourraient faire l'objet de la même remarque

que la réforme. Les dossiers traités restent trop souvent confidentiels. Les conseils de discipline qui ont déclenché des mobilisations d'ampleurs nationales sont assez rares. Dans les dernières décennies, seuls les conseils de discipline concernant :

« l'affaire CARLES » qui a déclenché une mobilisation inédite pendant 60 jours du 10 juin au 15 août 1987 (voir *Le Relais* N° 3 - août 1999).

MARSEILLE GARE avec une grande campagne revendicative sur le thème « Ensemble pour le respect des droits et libertés » : rassemblements, signatures massives de pétitions, meetings dans toute la France se sont tenus pour demander la levée des sanctions prises à l'encontre de FIORI Fred, RAMIREZ André, JOURDAN Philippe, DAINOTTI Jacques et MAVRIDES Mi-reille lors du conseil de discipline du 17 juillet 1996.

Pourraient être cités également les conseils de discipline concernant LEFRERE, ANDRIEU et SENIZERGUES de la GARE DU NORD en 1976 ; PORNET receveur dans l'Indre en 1992, les agents du CCL de Cherbourg et de Nîmes en 1995.

Mais pour quelques exemples qui ont été des moments forts de notre histoire combien de conseils de discipline sont restés confidentiels ? Trop beaucoup trop !

À l'inverse, l'avancement au travers de la mise en

tions aux CAP

oment fort de la vie fédérale

l historique et luttes catégorielles

œuvre annuelle des Tableaux d'Avancement de Grade (TAG) et des Listes d'aptitude a toujours été un moment fort de l'activité revendicative catégorielle. C'était également par le rappel des textes statutaires et le retour sur les notions de parités internes et externes un fort moment pédagogique.

Les élections aux CAP et mise en œuvre des tableaux d'avancement : ou comment conjuguer pédagogie et revendicatif

La période préélectorale et celle de la préparation annuelle des TAG et LA étaient toujours saisies par la Fédération pour revenir sur les notions de parités externes ou internes et le rappel de quelques faits historiques.

L'exigence de parité au sein de la Fonction publique est très ancienne. Georges FRISCHMAN dans son livre sur l'histoire de la Fédération rappelle qu'en mars 1913 des luttes de différents ministères avaient débouché sur ce principe. Il faudra toutefois attendre le statut général des fonctionnaires pour que ce principe soit enfin consacré.

Il codifiait dans son article 33, plus précisément : « les parités entre les traitements des fonctionnaires des différents cadres des administrations ou services ».

Pour mémoire, un facteur, un gardien de la paix un préposé des douanes avaient la même carrière (130/185) ou encore un

brigadier chef des douanes, un brigadier chef de la police, un agent de constatation et ou d'assiette et un agent d'exploitation des PTT (190/250) ou bien un contrôleur des finances et des PTT (185/315) et pour finir un inspecteur et un capitaine des douanes avaient le même indice terminal 360.

Ces rappels étaient et sont toujours nécessaires car dès 1948 les parités ont été remises en cause.

Le Ministre GALLEY tenta même de supprimer purement et simplement le tableau d'avancement vers le grade de CT... la grève du 2 octobre 1969 le mit en échec.

Nos tracts, nos expressions portaient sur le respect des parités et nos exigences catégorielles se situaient dans ce cadre. Un seul exemple pour imaginer ce propos, cet extrait du numéro du « *Militant spécial service général* » de 1985 concernant les CT DIV : « *les parités avec les autres administrations ont donc été une première fois rompues dès la création du corps... cela s'est encore aggravé car, par la suite, si l'on s'en est tenu aux PTT à 12,83% dans les autres administrations on atteignait 15,16 voire 18% d'emplois de CT DIV!* »

Dans le même article il était rappelé que si en 1968 les parités avaient été appliquées à ce même grade « *c'est 10 000 emplois supplémentaires qu'il aurait*

fallu créer dans notre administration ».

La référence aux parités et l'exigence de leur rétablissement sont demeurées longtemps le fondement de notre plate-forme revendicative en matière de réformisme et de reclassement (voir par exemple le programme d'action du 24^e ou du 25^e congrès).

Oui la période électorale et la mise en œuvre des TAG et LA étaient des moments pédagogiques forts pour tous, y compris pour nos militants. Ces derniers devaient revoir « leurs classiques » et se remettre à jour sur le catégoriel avant d'aller faire les visites de service dans le cadre des CAP.

Ces campagnes portaient souvent, à court ou à moyen terme leurs fruits, et des batailles catégorielles s'engageaient.

Respect des conditions statutaires, respect des parités externes : tels étaient les thèmes des campagnes revendicatives

Les conditions statutaires sont fixées par décret pour les grades et les corps au sein de chaque administration. Ces statuts particuliers sont souvent, par leur contenu, le reflet des luttes.

Les conditions d'ancienneté fixées par ces statuts particuliers étaient considérées, par le Ministre et les exploitants, comme le seuil minimum au-dessous duquel on ne pouvait descendre. À

partir de ce seuil ils fixaient donc arbitrairement l'ancienneté retenue pour les tableaux de l'année en cours.

La publication des conditions d'ancienneté, dans les journaux de catégorie et les tracts, amenait chaque agent à se pencher sur sa feuille de paye, son indice, son ancienneté d'indice.

Chacun mesurait concrètement son manque à gagner immédiat ou en regard de sa retraite à venir.

Des revendications fortes se dégageaient et s'exprimaient en matière de carrière et de promotion.

Le jour de la CAP centrale, pour les tableaux d'avancement, était toujours un moment fort de l'activité catégorielle avec dépôt massif de requêtes et de pétitions par les élus et les délégations des grands services.

A l'issue de la CAP centrale la Fédération s'adressait par courrier à tous les inscrits retenus ou non... et ils étaient des dizaines de milliers. Les anciens parlent encore avec émotion de ces nuits blanches et de la satisfaction du devoir accompli.

Les évolutions des conditions d'ancienneté étaient vraiment le reflet des luttes au sein de la profession. (grève octobre novembre 1974) ou d'événement politique (Arrivée de la gauche au pouvoir en 1981).

Un exemple parmi d'autres pour confirmer ces propos le tableau d'avancement vers contrôleur :

Les élections aux CAP

Conditions statutaires :
2 ans 7 mois à l'indice 311

1975	1976	1979	1983	1985
8 mois à 365	3 ans à 380	2 ans à 380	2 ans à 380	3 ans 2 mois à 380
Indice AEX SG	Indice AAP SG	Indice AAP SG	Indice AAP SG	Indice AAP SG

pas changé avec la mise en place de l'AAP SG).

Avec le tableau 1975 nous revenions à une ancienneté d'indice sur l'échelle d'AEX SG, tous les AAP SG étaient donc sur le tableau d'avancement.

Le maintien en 1979 et 1983 de l'ancienneté d'indice de 2 ans à 380 et non plus 3 était une avancée car avec des effectifs à la hausse (30 000 AEX/AAP en 1974 et 40 000 en 1983) le nombre de promus était nettement plus conséquent.

De tout temps donc l'ancienneté d'indice était la variable qui permettait aux uns d'améliorer retraite et pouvoir d'achat ou aux exploitants de faire des économies

Au-delà des critères d'ancienneté, l'exigence de recrutement interne et externe de la promotion dans toutes ses composantes, obligeaient Ministère et exploitant à prendre en compte cette attente.

La réponse apportée n'était pas toujours celle attendue. Il s'agissait souvent de la création de nouveaux grades (AAP SG, CION, AEX DA, AAP DA) ou du chevron plutôt que de mise en œuvre d'une promotion vers les grades de CT ou de CDTX pour les grades cités.

Méthode, qui si elle apportait un plus immédiat aux agents concernés, al-

et 5 ans de grade. (Il est à noter qu'il s'agit d'un indice de l'échelle d'AEX et que ces conditions n'ont

longeait les carrières et retardait l'accès aux grades recherchés.

Ces propositions ont souvent fait débat au sein de la CGT entre ceux qui parlaient d'« avancées » et ceux qui évoquaient un « obstacle supplémentaire à franchir ».

Ces débats surtout en période préélectorale étaient fortement attisés par les autres organisations syndicales. Elles accusaient la CGT, à l'origine de luttes catégorielles d'avoir « négocié et accepté la création de nouveaux grades et l'allongement des carrières ».

Dans ces « bras de fer » rien d'innocent de la part des exploitants, des ministères et des autres organisations. Le but était bien dans ces moments de fortes écoutes et de mobilisation du personnel d'éviter à tout prix le débat sur le respect des parités internes et externes et de porter des coups à la CGT.

Sujet pourtant crucial comme nous l'avions justement pointé dès 1979 dans les militants spéciaux de catégories.

Extrait du « Militant spécial Service Général » de 1979 sous le titre : « Les parités ».

« En application de la vieille devise : diviser pour régner, l'État a toujours combattu les parités.

A l'exemple du grand patronat qui introduit dans les usines un système de rémunération reposant sur l'étude des postes de travail

et des classifications des emplois... le Gouvernement voudrait porter la discussion sur le terrain des seules fonctions. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'au-delà de la division créée dans la fonction publique les postiers seraient les premiers lésés, leurs fonctions n'étant pas jugées aussi éminentes que celles d'autres administrations.

De graves problèmes se poseraient même à l'intérieur des PTT, où déjà des hauts fonctionnaires ont préparé et préparé des plans visant à faire une situation différente aux agents selon qu'ils sont employés dans tel ou tel service de telle ou telle branche !!

La CGT ne tombera pas dans ce piège. Elle refusera toujours à différencier les personnels selon les fonctions qui leurs sont attribués par l'Administration.

Qu'il soit dans un centre de tri ou dans un bureau de Poste, l'AEX est issu du même recrutement, il a en outre vocation de polyvalence puisqu'il peut changer de branche et fonction durant sa carrière.

Notre Fédération dans son action revendicative s'appuie donc sans réserve sur le principe des parités, lequel forme un lien solide unissant tous les salariés de l'État, favorisant l'élaboration de leurs luttes... ».

Cette prise de position constante de la fédération CGT PTT tout au long des luttes catégorielles ou des campagnes électorales des CAP et le combat permanent des autres organisations contre toutes références aux parités internes ou externes n'était-ce pas le prémice du positionnement des uns et des autres au moment de la réforme ?

Positionnement confirmé à l'issue du CTP du 29 juin 1990 sur la réforme des classifications et mis en

avant par La Poste dans un « MESSAGE » hors série « HISTOIRE D'UNE RÉFORME ». Extrait : « Ultime étape de ce marathon la signature officielle entre les partenaires sociaux. Elle a lieu dans le salon bleu du ministère : Paul Quilès, les directeurs généraux de La Poste et de France Télécom, le directeur des affaires communes et secrétaires fédéraux de la CFDT, de FO et de la CFTC signent publiquement cet accord. »

Cet accord ne remettait pas en cause les CAP et les CCP. Mais un des temps forts revendicatifs annuels, qu'était la préparation des Tableaux d'avancement, était purement et simplement supprimé, car la réforme mettait un terme à la promotion à l'ancienneté.

Les grades dit de reclassement gardaient cette possibilité mais La Poste s'appuyait sur l'absence de recrutement pour ne pas les mettre en œuvre.

Seule, combattue par toutes les organisations signataires, la Fédération CGT des PTT a continué d'exiger le retour de la promotion à l'ancienneté par le rétablissement des tableaux d'avancement de grade et des listes d'aptitude.

La persévérance a payé, 10 ans après la réforme, en 2001, les décrets 2001 815, 816, 817... ont rétabli les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude au sein de La Poste pour les grades dits de classification.

Les agents de France Télécom sont toujours écartés de ce dispositif.

Avec le retour des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude s'ouvre une nouvelle ère revendicative au catégoriel.

Michel VAREILLE

Mars 1971

la réforme des structures des PTT

Au XXI^e congrès de la Fédération CGT des PTT en avril 1970, on peut lire dans le rapport de G. FRI-SCHMANN: « Jamais on a assisté à une telle avidité de domination du grand capital. L'attaque généralisée contre le secteur nationalisé et étatisé en la preuve la plus voyante. La « désétatisation », le « désengagement de l'État » sont des formules qui encombrant tous les articles de presse, toutes les déclarations ministérielles. La notion même de service public — au moins pour les secteurs rentables — est remise en cause. Selon un technocrate de l'époque **« L'État ne doit plus faire, mais faire faire ».**

Au précédent congrès en 1967, notre Fédération alertait déjà sur une scission du téléphone. La grève de 1968 stoppa **« L'office public du téléphone »**, conçu par M. MARETTE, ministre gaulliste des PTT et **« La société nationale du téléphone »** de M. Giscard d'ESTAING fût rendue mort-née elle aussi ».

Pour autant la crise générale des services des PTT (dont le scandale du téléphone) délibérément créée par plus de 10 ans de gestion gaulliste n'était pas stoppée.

Au mécontentement des usagers, aux prises avec la détérioration constante de la qualité de service, le ministre répond par **une réforme des structures des PTT. Pour la CGT c'est une réponse à coté de la plaque et qui masque par omis-**

sion les causes réelles des difficultés.

Cette réponse fait aussi partie d'une entreprise généralisée qui tente d'escamoter les responsabilités du pouvoir, tout en présentant les administrations et les personnels comme des freins au progrès et aussi les res-

Le mal dont souffrent les PTT en ce début des années 70, c'est du refus systématique par le pouvoir politique, des crédits nécessaires à son fonctionnement. Car la particularité de l'administration des PTT est que son activité ne peut être séparée de l'évolution de la

ce que le ministre GALLEY soutient en affirmant qu'il veut devenir « le PDG des PTT »! Avant lui en 1967, M. GUENA, lui aussi ministre voulait devenir « le premier postier de France ».

Le budget des PTT s'intègre dans les options du plan: rentabilité et production en sont les maîtres mots. Pourtant le téléphone est devenu un besoin majeur, les demandes d'installation sont là pour le démontrer, or les crédits budgétaires sont toujours très insuffisants et les délais de raccordement des lignes de plus en plus longs. Les services postaux et financiers souffrent également du manque de moyens humains, même là où la modernisation et la mécanisation se sont développées. Bref dans toutes les activités fondamentales, l'administration des PTT accuse un échec.

Les PTT marchaient bien, en refusant de leur donner les moyens pour son fonctionnement et son développement, la détérioration était prévisible, mais sans aucun doute voulue par le pouvoir politique.

Dans une telle situation, tout concourrait en effet pour une démonstration imparable: l'incapacité du service public PTT, il faut donc confier celui-ci au secteur privé!

• C'est ainsi que furent constituées Finextel, puis Codetel deux sociétés de financement par les grandes banques pour développer le téléphone. (voir *Le Relais* n° 13).



VO P.T.T. n° 1376 du 13 janvier 1971.

sonables de la mauvaise qualité du service public. C'est-à-dire trouver des causes autres que la réalité pour justifier ses propres choix: « qui veut tuer son chien l'accuse de la rage », cela est bien connu. C'est la méthode employée par M. GALLEY, ministre des PTT sous la présidence de M. POMPIDOU.

vie économique et sociale du pays.

Et force est de constater que le VI^e plan, alors en discussion, ne laisse aucune ambiguïté possible quant aux orientations pour les Postes et Télécommunications. Il est axé sur la privatisation et son corollaire, la remise en cause du service public et son unité, c'est

Mars 1971

la réforme des structures des

• À La Poste, les méthodes diffèrent, on réoriente les activités vers les grosses entreprises – avec des tarifs sur mesure – au détriment de l'usager majoritaire mais « commun ». Il y a le courrier à 2 vitesses, on déclassé une partie de celui-ci, afin d'assurer au trafic grosses entreprises la régularité qu'elles exigent. On introduit également le paquet de 5 kgs pour satisfaire les entreprises de vente par correspondance; ce sont aussi les imprimés sans adresse au profit des grosses firmes de la publicité. On apprend dans le Journal Officiel du 31 décembre 1970, qu'à ces grosses entreprises on pourra consentir des réductions de tarifs jusqu'à 20%. Ainsi La Poste ne sera plus égale pour tous, mais sélective et accorderait, suivant l'importance de l'usager, des services différents.

Les nouvelles structures proposées par le ministre des PTT, lors des CTP ministériels des 4 et 24 mars 1971, doivent être comprises comme moyen de poursuivre et approfondir la politique menée tant aux Télécommunications qu'à La Poste.

La réforme des structures proposée.

Son trait marquant est la restructuration en 2 grandes exploitations :

- la Direction Générale des Télécommunications ;
- la Direction Générale des Postes.

La DGT comprend deux directions :

- la direction de l'équipement et des marchés ;
- la direction de l'exploitation et des affaires communes.

Et deux services :

- le service des programmes et des études économiques ;
- le service du personnel.

La DGP comprend trois directions :

- la direction des services postaux ;
- la direction des services financiers ;
- la direction de l'équipement et des transports.

Et deux services :

- le service du personnel ;
- le service des programmes et des études économiques.

La Direction des bâtiments disparaît, elle est partagée entre La Poste et les Télécommunications. Mais ce qu'il convient de souligner surtout, c'est la création dans chaque direction générale d'un service du personnel, ainsi les deux

DG ont une gestion et un fonctionnement autonomes. Elles établissent chacune leur propre budget.

Telles qu'elles sont ces structures constituent la scission des Postes et des Télécommunications.

Le ministre affirme qu'il n'en est rien, grâce au maintien de deux directions horizontales fonctionnelles et à caractère coordinateur :

- la Direction du Personnel et des Affaires sociales ;
- la Direction du Budget et de la Comptabilité.

Très vite ces 2 directions, faisant doublon avec celles des 2 exploitants, n'auront plus de réelles prérogatives.

Le projet présenté se fixe pour objectif de mettre rapidement en œuvre « une structure dynamique de type industriel et commercial ».

Personne n'ignore que sur le plan industriel et commercial, le seul objectif recherché est la rentabilité.

Ce qui est à l'opposé du service public qui doit, hors de la rentabilité, assurer à chaque citoyen un certain nombre de services indispensables.

Dans la définition de ces nouvelles structures, le personnel est naturellement absent. Il est pourtant intéressé au premier chef. Pas de danger pour lui, nous assure-t-on ! Il est pourtant aisé de prévoir qu'une modification aussi profonde des PTT aura des répercussions sur celui-ci.

Ces mêmes agents que des campagnes de presse, orchestrées par le ministère, ont accusé de tous les maux et particulièrement lorsqu'ils se mettent en grève.

Pas concerné le personnel ? Oh si, car dans le même temps un autre volet de la réforme prévoit la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'exploitation, avec l'introduction de la Direction Participative par Objectifs (la DPO, qui de-

Les « bons mots » du ministre des PTT GALLEY

« Il faut attraper la maladie du chiffre d'affaires... »

Déclaration à Ault-Onival, aux journées d'études des anciens élèves de l'ENS, juin 1970.

« Il faut qu'au prix d'un effort de plusieurs années, peut-être même deux plans, nous arrivions à reconverter le personnel des PTT dans des tâches d'entretien, d'exploitation, de dépannage, mais que, de plus en plus, pour la construction nous nous adressions aux entreprises ».

Interview à la revue « les informations » en avril 1970.

Parlant en 1971 des sociétés de financement : *« Il s'agit là d'une bonne opération ».*

Cette année-là devant l'Assemblée nationale, il fustigera les responsables du « déficit des PTT », les particuliers : *« L'équilibre des comptes d'exploitation de tous les tenants de comptes est actuellement menacé par le développement des chèques et des opérations multiples de faible montant... »*
« Nous en viendrons très certainement à une taxation des chèques et virements multiples ».

Il dira enfin *« Je souhaite vivement que les PTT deviennent une entreprise industrielle et commerciale ».*

viendra pour faire plus présentable, Direction par Objectifs). Cette vaste opération a été mise au point par les techniciens du management : une tentative pour intégrer les personnels dans leur entreprise, leur donner l'illusion de la responsabilité, les faire concourir – eux-mêmes – à l'augmentation de leur productivité et celle de leurs collègues. Les premiers concernés seront les cadres, pour qui on multiplie les séminaires, tandis qu'est prise la décision de créer trois taux pour la prime de rendement du cadre A.

Toutes les organisations représentatives CGT, CFDT et FO ont repoussé le projet ministériel ; la CGT avait déjà dit non aux orientations du VI^e plan, comme elle avait combattu le projet de budget.

Le ministre des PTT obtiendra-t-il le consensus du personnel et des cadres ?

Un ministre, qui malgré l'opposition rencontrée sur tous ses projets, déclare vouloir transformer l'administration des PTT en un **office national**, du type ORTF.

Inutile d'entretenir les suspens... n'est-ce pas cette année que nous fêtons l'anniversaire de la plus grande et longue grève des PTT, celle d'octobre et novembre 1974, elle même précédée de très nombreux conflits dans la corporation.

Bernard BOUCHE

PS : cette étude a été réalisée à partir de la collection du **Militant** des années 1970 et 1971.



GEORGES FRISCHMANN
SECRETARE GENERAL
DE LA FEDERATION :

QUAND LA PRESSE RÉACTIONNAIRE SE PRÉOCCUPE DES PTT

La campagne réactionnaire déferle à nouveau. Une semaine, c'est « France-Soir », la semaine suivante, c'est « Le Figaro », puis les hebdomadaires patronaux qui consacrent des articles, voire de longues enquêtes aux PTT. Il ne s'agit évidemment pas de donner raison à la Fédération CGT des PTT qui, depuis près de quinze ans, dénonce le manque de crédits en effectifs et en matériels et alerte contre le sabotage progressif de ce service public essentiel dans la vie nationale. Jamais cette presse n'a fait écho aux mises en garde syndicales.

Il s'agit de broser le tableau du désastre désormais indéniable : courrier retardé, files d'attente aux guichets, circuits téléphoniques encombrés, demandes d'installation en instances par centaines de milliers, etc. Ce qui est vrai. Mais la grosse ficelle utilisée consiste à taire les causes de cette situation, à tromper le lecteur sur l'action du Ministre des PTT et sur les solutions proposées pour faire face à la crise.

COMMENT pourrait-il en être autrement ? La presse réactionnaire est elle-même sous l'empire des trusts et des banques. Comment pourrait-elle dire la vérité sur l'emprise étouffante des trusts et des banques sur les PTT ? Comment pourrait-elle contester l'orientation du Ministre des PTT qui les sert si bien ?

Le marché des PTT présente, en effet, une source de centaines et de centaines de milliards de francs anciens à réaliser sous forme de profits pour le grand capital.

Depuis toujours, grâce à des prix incontrôlés, les trusts des télécommunications ont ainsi réalisé des bénéfices colossaux. Mais cela ne suffisait pas. Depuis quelques années, le Ministre des PTT a ouvert totalement les portes à la ruée des grandes banques groupées dans les sociétés de financement : FINEXTEL, puis CODETEL, puis AGRITEL...

Ce n'est pas l'intérêt des usagers qui préoccupe ces philanthropes comme on voudrait le faire croire, mais une incroyable avidité, une boulimie de plus-value !

La presse réactionnaire ne dit pas, elle ne dira jamais cela.

ELLE préfère insulter le personnel, mettre en cause sa conscience et sa probité professionnelles.

Elle préfère se plaindre qu'il y ait encore des entraves à la domination totale du grand capital, entraves qu'il faudrait supprimer en « désétatisant » les PTT, en les transformant en régie ou en office public (comme l'ORTF, par exemple, qui offre un si bel exemple de pauvreté intellectuelle et de scandales multiples : publicité détournée, refus de parole à l'opposition et aux syndicats, etc.).

Elle préfère finalement dénigrer le service public des PTT que le gouvernement sabote sciemment pour faire appel à « l'initiative privée » (seulement en ce qui concerne les services rentables !).

EH BIEN, non ! Les syndicats sont progressistes qui défendent le service public destiné à bien servir toute la population.

La presse aux ordres et les gouvernements actuels sont réactionnaires qui défendent avant tout le profit capitaliste, quitte à opérer le pillage, la mise à sac des services publics comme les PTT, vitaux pour la nation. Nos lecteurs et lectrices vont donc s'emparer de ce numéro de « la Vie Ouvrière » et le diffuser partout comme contre-poison de la presse réactionnaire.

Et, chaque semaine, en poursuivant et en développant la diffusion de « la Vie Ouvrière », ils parviendront à contrecarrer la campagne inspirée par les trusts et les banques.

Ce sera la meilleure contribution au rassemblement unitaire de tout le personnel pour améliorer les services rendus à la population en même temps que les conditions de vie et de travail. ■

La plus gra

En octobre-novembre 1974, pendant 45 jours, les personnels des PTT ont fait grève pour des augmentations salariales et contre le démantèlement de leurs services.

Le 17 juin 2004, à Lyon, l'IHS-PTT organisait un colloque avec la participation de nombreux acteurs, 161 personnes au total, afin de célébrer le trentième anniversaire de la plus grande grève de la profession. Morceaux choisis d'une journée intéressante.

« La retraite à 55 ans fut un acquis exceptionnel. C'est important de partir cinq ans plus tôt » Daniel a parlé juste, la salle manifeste son approbation. Visiblement, ce service actif gagné par les agents des centres de tri et des services courrier des centres de chèques constitue la conquête sociale phare. Quant au parcours syndical des acteurs présents dans cet amphithéâtre de formation lyonnais, il fut empreint de démocratie dont chacun parle avec fierté. « Engagement, souci de participer, réunion de syndiqués, vie des sections syndicales, assemblée générale, votes... » : les mêmes mots reviennent dans chaque témoignage qu'il soit lyonnais, parisiens, toulousains, montpelliérains, ardéchois... Chacun dit son mûrissement syndical, « cette grève m'a appris à devenir militante » confie Monique. Et l'on sent, dans la salle, le bonheur partagé d'en avoir été.

En début d'après-midi, Louis Viannet troublera un peu cette vision mythique en rappelant « qu'il ne fut pas question d'une longue grève

tranquille. Par exemple, au moment du protocole il y eut de sévères empoignades y compris entre les cégétistes ». Mais, pour l'ancien dirigeant de la Fédération le grand mérite de cette grève est de démontrer « que si une grève générale ne se décrète pas, elle ne naît pas non plus du vide ».

Cette grève n'éclate pas comme un coup de tonner-

re. Comme le rappelle Jean-Claude Lourdez, secrétaire général de l'IHS-PTT, dès l'ouverture des travaux, en 1974, l'économie française est en pleine crise, l'inflation à deux chiffres grignote les acquis de 1968, une mobilisation contre la vie chère se construit. Le taylorisme rend le travail de plus en plus inintéressant et fatiguant, les OS, les plus touchés se rebellent. Les PTT sont dans le colimateur de Valéry Giscard d'Estaing qui est partisan d'une Compagnie privée du téléphone et qui ouvre largement leurs portes aux banques. « Les trusts de la téléphonie et les banques veulent gagner toujours plus d'argent, mais les règles du statut de la Fonction publique les gênent » analyse J.-C. Lourdez. Qu'à cela ne tienne, les ministres volent à leur secours et se prononcent pour la remise en cause du statut et la séparation de La Poste et des Télécommu-

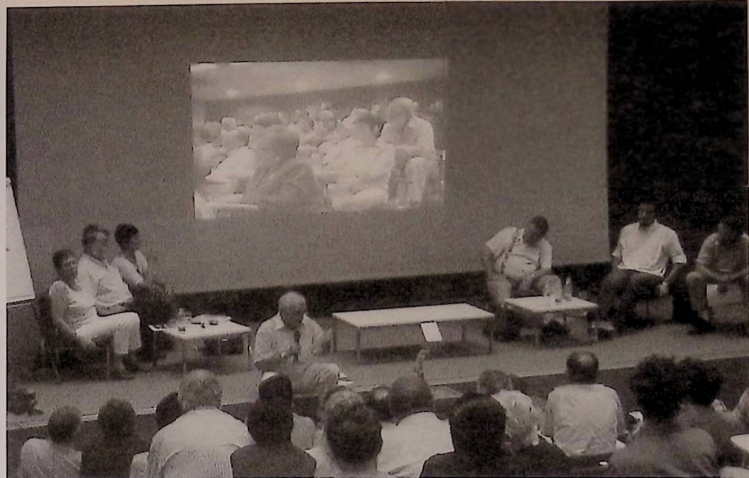
nications. Dans le même temps les centraux téléphoniques sont en pleine restructuration et l'informatique s'installe peu à peu dans les centres de chèques. Le ministère supprime des emplois par milliers ce qui aggrave les conditions de travail et altère la qualité du service, la CGT estime qu'il manque 30 000 emplois. Comme le montre alors J.C. Lourdez en égrenant les luttes, de janvier 1973 à début octobre 1974, « la Fédération CGT s'engage dans la riposte ». Et, si Force Ouvrière refuse les accords unitaires avec la Fédération, l'unité se réalise au niveau des départements et des services. Tout observateur averti mesure que les conditions d'un mouvement de grande ampleur sont réunies. Dans ce climat de luttes, « les fédérations CGT et CFDT décident, début octobre, de coordonner et d'élargir l'action engagée dans chaque catégorie ».



Lyon, 17 juin 2004 - Vue de la salle

nde grève

C'est dans ce contexte que le 17 octobre 1974, au PLM, face au refus du directeur de les recevoir les personnels décident la grève immédiate sans préavis et pour une durée illimitée. Benoît Oger, chargé de recherche au Comité pour l'Histoire de La Poste, retrace le film de la grève. A partir du PLM « *la propagation de la grève est foudroyante* ». En effet, dès le 18 octobre la totalité des centres de tri parisiens a décidé la grève. En revanche, tous les services ne sont pas touchés. Un communiqué fédéral, daté du 22 octobre, note une extension du mouvement dans les centres de tri de province, et un début dans les services postaux et se termine par un appel à la négociation. C'est ce 22 octobre que Pierre Lelong déclare : « *rien n'est plus idiot que de travailler dans un centre de tri des PTT en 1974* ». Le personnel se sent injurié, la réaction est immédiate, le 23, la grève s'est largement étendue. Les grévistes réclament 1 700 F mensuels minimum, 200 F d'acompte, l'augmentation des effectifs, la réduction du



Lyon, 17 juin 2004 - La tribune

temps de travail, la résorption de l'auxiliarat, la revalorisation des indemnités et l'arrêt du démantèlement des PTT.

B. Oger évoque les premiers signes de division syndicale. FO qui se déclare « *opposée à une récupération politique de la grève* », se prête à des discussions séparées au ministère. « *C'est un échec : le 31 octobre, les assemblées générales rejettent les propositions de P. Le-*

long. La grève s'enracine ». FO qui, le 11 juillet 1974, a signé la Convention salariale, a du mal à soutenir les grévistes qui par leurs demandes mettent en cause cet accord. Aussi, l'organisation d'André Bergeron refuse-t-elle l'élargissement de l'action à la Fonction publique. De son côté Edmond Maire prêche pour « *un règlement négocié* » du conflit. Le 5 novembre, le secrétaire d'État arrête unilatéralement les termes d'un « *relevé de pro-*

positions ». Les fédérations CGT, CFDT, FNT le jugent défavorable, elles appellent les grévistes « *à en débattre de façon approfondie* ». De son côté, FO leur demande de « *tenir compte de l'acquis notable, supérieur au plan des PTT, à celui de la grève de 1968* ».

La grève se poursuit. Le 13 novembre, à l'appel de la CGT et de la CFDT elle s'élargit aux salariés de la Fonction publique. Le 14 no-

« Valéry au tri, Anémone au téléphone »

Vincent Bouzet est professeur d'histoire il a rédigé un mémoire de maîtrise sur : la grève de 1974 et sa représentation médiatique*. S'appuyant sur les descripteurs des journaux télévisés et les quotidiens de la presse nationale et régionale V. Bouzet s'est attaché à décortiquer la construction de l'image de la grève par les médias. Un mouvement très médiatisé surtout en octobre. Illustré pour l'essentiel sur des images des services

postaux plus symboliques pour la population le traitement du conflit varie selon le support. « *Les médias ne sont que des miroirs déformants de la réalité* » juge le conférencier et quand les images risquent d'être trop éloquentes un ministre vient à l'antenne tenter de les démentir.

V. Bouzet a aussi remarqué la conscience pour les grévistes de l'importance de leur image. Et, si CGT et

CFDT n'ont pas le débat télévisé demandé, les syndicats s'expriment très fréquemment par communiqués de presse. Les grévistes laisseront l'image de manifestations joyeuses, avec des slogans plus ou moins humoristiques, des chansons et des costumes.

* Dossier sur le même thème : Les Cahiers pour l'histoire de La Poste - N° 1. 142 pages. 6 €.

La plus gra

vembre, les forces de police s'attaquent aux piquets de grève et aux grévistes. Le 19 novembre, CGT, CFDT, FEN appellent l'ensemble des travailleurs du pays à une journée de grève et de manifestations. Cet élargissement est réussi, « le mouvement est important en région parisienne, il provoque le renforcement de la grève aux PTT, mais il est sans lendemains dans le secteur privé » indique B. Oger.

Le 20 novembre, les députés de la majorité votent le budget des PTT pour 1975 qui ne comporte pas les crédits et les moyens indispensables à l'amélioration des conditions de travail et de la qualité du service public. Aussi, le 21, les fédérations CGT, CFDT, FNT « appellent les travailleurs des PTT à poursuivre leur mouvement ». Désormais le gouvernement mise sur le pourrissement de la grève, qui « peu à peu s'effrite » relève B. Oger. « La grève a eu du mal à atterrir, mais il n'y a pas eu de ressentiment » commente Louis Vianet qui se souvient de la formule de Georges Frischmann, prononcée au cours d'un des derniers meeting parisiens : « la CGT est avec ceux qui ont repris, elle est aussi avec ceux qui continuent », exprimant ainsi, une nouvelle fois, le souci de laisser les acteurs du mouvement le maîtriser totalement. Le 27 novembre, après 43 jours de grève les postiers du PLM et ceux des centres de tri parisiens décident « de suspendre la grève ».



Lyon, 17 juin 2004 - Vue de la salle

En présentant les conquêtes des grévistes, Serge Der Loughian montre que les résultats dépasseront, à terme, largement les termes du « relevé de propositions ». Le texte du gouvernement (de forts soupçons laissent penser qu'il fut directement négocié entre Jacques Chirac, Premier ministre et André Bergeron) fut fortement critiqué par la Fédération CGT. Le syndicat juge que le texte de P. Lelong ne répond pas aux questions fondamentales posées par les grévistes : augmentation des salaires et des effectifs, réduction du temps de travail, maintien de l'unité des PTT. Pour autant la CGT ne tient pas pour des broutilles des acquis tels que le service actif, l'indexation de la prime de risque, le relèvement de la prime d'installation ou encore la titularisation de six mille auxiliaires. S. Der Lou-

ghian insiste sur la continuité des actions après la fin du conflit et détaille ce que les postiers parviennent à arracher. Ainsi, à terme il y aura 45 000 auxiliaires titularisés, la prime de technicité des techniciens progressera de 44%. Il est aussi rappelé que les employées des chèques progresseront vers la fermeture des centres le samedi avec réduction du temps de travail.

Le temps a sans doute manqué pour tenter de répondre à de nombreuses questions : les postiers pouvaient-ils obtenir plus ? Pourquoi les autres fonctionnaires ne sont-ils pas entrés en lutte pour l'augmentation des salaires ? Quelles furent les retombées dans la CGT de cette école de la démocratie ? Quel fut le poids de l'espoir mis dans le Programme commun de gouvernement ?...

« 1974 est une exception dans l'histoire des conflits postaux » estime B. Oger. C'est évident mais elle n'a pas encore livré tous ses enseignements. En concluant la journée Alain Gautheron, secrétaire général, devait y insister. Après avoir souligné l'intérêt de l'initiative, il fait observer qu'il reste de larges espaces à investir pour tirer l'essentiel de l'expérience de la conduite d'un conflit d'une telle ampleur. Insistant sur le rôle de l'Institut, qu'il ne considère « pas en mission », le dirigeant national préconise « une approche authentique et contradictoire ». Il est vrai que cette grève offre la matière à un travail de recherche conséquent. Rendez-vous au 40^e anniversaire.

Elyane BRESSOL

ande grève



Paris, 4 novembre 1974

Octobre-Novembre 1974, la plus grande grève des PTT,

Un livre d'histoire sur cette grève

Préface de Colette DUYNLAEGER,
secrétaire fédérale.

- Les travaux in-extenso du colloque de Lyon, le 17 juin 2004, où **161 participant(e)s de 4 générations** ont échangé leur expérience et leur analyse. Un colloque incontournable pour la poursuite des travaux historiques sur cette grève.
- **80 témoignages et souvenirs** d'une grande qualité humaine venant de tous les services, de toutes les régions : la grève par celles et ceux qui l'ont faite !
- De nombreuses photos souvenirs où beaucoup de manifestant(e)s se reconnaîtront.
- Une étude sur les adhésions pendant la grève et ses conséquences sur le renforcement de la CGT.
- Le déroulement heure par heure de la grève, son environnement...
- Des documents d'archives.

Ce livre de 150 à 200 pages sur papier glacé sortira à l'occasion du 33^e Congrès Fédéral de Perpignan du 13 au 19 novembre 2004

C'est à la fois :

- **Un livre souvenir** pour les grévistes... et ils étaient aux temps forts de la grève 200 000 !!!
- **Un livre du présent**, on retrouve dans la grève de 1974, des problèmes aujourd'hui brûlants d'actualité.
- **Un livre pour l'avenir** de celles et ceux qui sont engagés dans l'action syndicale.

Son prix de lancement, jusqu'au congrès fédéral, **15 €**. Il est à commander par l'intermédiaire des syndicats ou individuellement.

Bon de commande

Syndicat

M. ou Mme

Adresse

**commande exemplaire(s) du livre
« Octobre-Novembre 1974, la plus grande grève des PTT ».**

Et règle la somme de 15 € x = €

à IHS-CGT-PTT - Case 545 - 93515 Montreuil cédex - CCP PARIS 20 625 80 R.

Marie C

Parmi les 13 membres du bureau confédéral élus au congrès d'avril 1946, une femme.

Elle s'appelle Marie Couette.

Originaire d'un village du Loir-et-Cher et ce n'est pas une inconnue dans la CGT.

À 47 ans, cette employée des PTT a derrière elle une longue carrière militante, une aura de combattante dans la Résistance

et une bonne renommée comme championne des droits des femmes.

Originaire d'un village du Loir-et-Cher à Onzain, elle y est née le 14 juillet 1898, fille de facteur, orpheline de mère à l'âge de neuf ans, elle est élevée par son oncle facteur, receveur distributeur à Misides, vrai républicain du début du siècle qui lui inculque ses idées de militant attaché à la défense des libertés et des revendications ouvrières.

Marie Couette a commencé à gagner sa vie à 14 ans comme ouvrière dans une ganterie. Pendant la guerre 14/18, elle travaille dans les hôpitaux. Elle aimait lire, étudier et tout en travaillant elle réussit à passer son brevet.

En 1919, elle entre aux PTT, deux ans plus tard l'administration la nomme aux Chèques postaux de Paris.



Congrès fédéral CGT-PTT de 1964; au centre, Marie Couette.

Madeleine Cohn et Marie Couette

Couette

C'est dans cette grande concentration de travailleuses qu'elle milite pour la défense des revendications du personnel et pour des droits de la femme. C'est à Paris qu'elle se marie avec Louis COUETTE.

En 1924, elle adhère à la CGTU, où elle révèle ses qualités de militante, c'est aussi en 1924 qu'elle adhère au Parti Communiste.

En 1925 elle est élue à la commission exécutive de la Fédération Postale Unitaire, où un an plus tard elle entre au bureau fédéral.

Membre de la commission féminine de la CGTU, elle met en place en 1927 une commission féminine dans sa fédération.

Elle va mener une lutte opiniâtre pour l'égalité des traitements masculins et féminins.

En 1936, après la réunification, Marie Couette est élue secrétaire de la section des chèques postaux de Paris, a bulletins secrets, par une très large majorité des syndiqués (es). Elle est également élue à la commission exécutive de la Fédération postale réunifiée, et en sera écartée en 1939 avec d'autres dirigeants dont Henri Gourdeaux, Emmanuel Fleury, Fernand Picot...

En octobre 1939, Marie Couette est envoyée

en résidence surveillée à Clermont Ferrand, puis à Châteauroux par le gouvernement de Vichy, elle réussit à établir des contacts avec la Résistance. Le journal officiel d'octobre 1940 annonce sa révocation avec celles de militants déjà clandestins.

Revenue à Paris elle se consacre entièrement à l'action clandestine contre l'occupant. Elle parcourt les services, participe à l'édition de tracts et au journal « le travailleur des PTT » avec Fernand PICOT. Elle joue également un rôle important dans la réorganisation du groupe PTT Austerlitz du 13^e arrondissement de Paris.

Elle échappe à une arrestation le 16 août 1942, à Muides où elle s'était rendue pour affaires de famille, caché chez des amis à Blois, elle rejoint Paris où elle poursuit le combat. Elle sera arrêtée le 1^{er} juin 1943, à la sortie de l'hôpital Saint-Antoine.

Battue féroce, elle ne pliera pas. Elle est condamnée, le 25 mai 1944 à 18 mois de prison et 1 200 francs d'amende par la section spéciale de la cour d'appel de Paris. Elle est enfermée à la prison de la « Petite Roquette ». Libérée par la Résistance le 17 août 1944, elle reprend sa place dans la résistance et est chargée de la responsabilité de la lutte libératrice de la rive

gauche de Paris, et participe à la grève insurrectionnelle.

Le 21 août 1944, elle participe à l'immense assemblée des personnels des chèques postaux, de Paris 15 et de la direction régionale.

Paris libérée, Marie Couette continue... elle est élue dans les instances du Parti Communiste (commission de contrôle) pratiquement membre du comité central en 1945.

Après la libération, elle entre au bureau de l'UD CGT de la région parisienne, puis en mars 1945 à la commission administrative confédérale. Son premier souci, écrira le journal *le Peuple* en 1949, est alors de s'occuper du rassemblement des femmes dans l'organisation et de faire prendre en main cette question par tout le mouvement syndical.

Déléguée de la CGT à l'Assemblée consultative provisoire (à partir de novembre 1944) elle y intervient avec force pour réclamer la totale égalité des droits des femmes, c'est à dire l'égalité des salaires masculins et féminins par la suppression de la double grille, la formation professionnelle pour les femmes et leurs accès à toutes les fonctions, la révision du code civil...

Par son action obstinée au sein de la CGT, elle y impulse le développement

(ou la création) de commissions féminines dans les organisations de la CGT et obtient la mise en place d'une commission féminine confédérale qui sera décidée au CCN de septembre 1945.

Elue secrétaire confédérale en avril 1946, elle y poursuit son action.

Mais sans doute usée prématurément par une vie de lutttes très dures, elle demande à être relevée de ces fonctions pour raisons de santé à peine trois ans et demi plus tard, à la veille d'une conférence nationale de la main-d'œuvre féminine particulièrement réussie avec près de mille deux cents délégués.

Elle s'installe dans sa maison à Vineuil, (Loir-et-Cher) où elle poursuivra, en fonction de sa santé, une activité politique et syndicale.

Elle s'éteint le 5 octobre 1974.

Georges Frischmann écrira dans la Fédération postale :

« Ainsi s'en est allée une petite femme frêle dont rien ne pouvait faire soupçonner, de prime abord, l'incroyable ténacité, le courage à toute épreuve sauf peut-être ses yeux qui reflétaient autant l'inébranlable détermination que la bonté et la générosité ».

Jean-Claude LOURDEZ

D'hier à aujourd'hui... aux Moutiers-en-Retz(*)

**Délibération du Conseil Municipal
des Moutiers adressée à M. le Préfet
de Loire Inférieure :**

L'an mille huit cent soixante seize, le vingt huit mai, à une heure du soir, le Conseil municipal de la commune des Moutiers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Baconnais, Maire.

Le Conseil Municipal ose rappeler à la bienveillance de Monsieur Le Préfet la petite note que lui a soumis Monsieur Le Maire des Moutiers lors du Conseil de révision de Bourgneuf et qui a trait à l'établissement d'un Facteur Boîtier au bourg des Moutiers afin de desservir cette localité à l'arrivée de chacun des six trains qui passent chaque jour et stationnent à la gare des Moutiers, et faire jouir cette localité des mêmes avantages que les autres communes qui en sont dotées.

Les dépêches qui arrivent une fois le jour seulement à midi ne peuvent le plus souvent et presque jamais recevoir de réponse sans un retard de vingt quatre heures, retard très préjudiciable aux commerçants, aux étrangers et même aux Administrations communale et de la douane.

En conséquence, le Conseil supplie Monsieur le Préfet de vouloir bien soumettre cette demande à l'Administration des Postes en l'appuyant de toute son influence.

Fait et délibéré aux Moutiers, les dits jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents après lecture.

*Pour extrait conforme au registre,
le 6 juin 1876.*

Aujourd'hui, la ligne Nantes Pornic, un moment jugée insuffisamment rentable par la SNCF, a été réouverte au trafic voyageurs sous la pression des usagers du Pays de Retz. Un TER dessert donc cinq à six fois par jour la gare des Moutiers, mais sans y déposer de courrier.

La douane a disparu. Les commerçants utilisent e-mail ou fax pour passer leurs commandes urgentes. Les « étrangers », d'un SMS rassurent leur famille à leur arrivée sur les lieux de villégiature. Autre temps...

Depuis des années, il n'y a plus de facteurs au bureau des Moutiers. La

distribution est rattachée à Pornic. Un renfort assure la distribution dans le bourg pendant la période estivale.

La poste ouvre toujours ses guichets tous les jours de 9 à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30. Pas pour longtemps car :

Dans le cadre de la restructuration de la Poste en milieu rural, on travaille actuellement, semble-t-il à un regroupement des « Forces de Ventes » des bureaux de Bourgneuf, la Bernerie et les Moutiers, dans une « zone de vie » autour du bureau principal avec, en perspective, un personnel réduit intervenant sur les trois sites.

Conséquences :

Une inévitable réduction des horaires d'ouverture, notamment hors saison touristique, et une moindre présence postale. Comme son prédécesseur en 1876, Monsieur le Maire peut supplier Monsieur le Préfet d'intervenir auprès de l'Administration des Postes,

mais à l'Administration a succédé un Exploitant plus soucieux, semble-t-il, d'assurer la rentabilité de l'Entreprise que de pérenniser le service public.

M. TACET

(*) Bulletin du Centre d'histoire sociale PTT de Loire Atlantique.

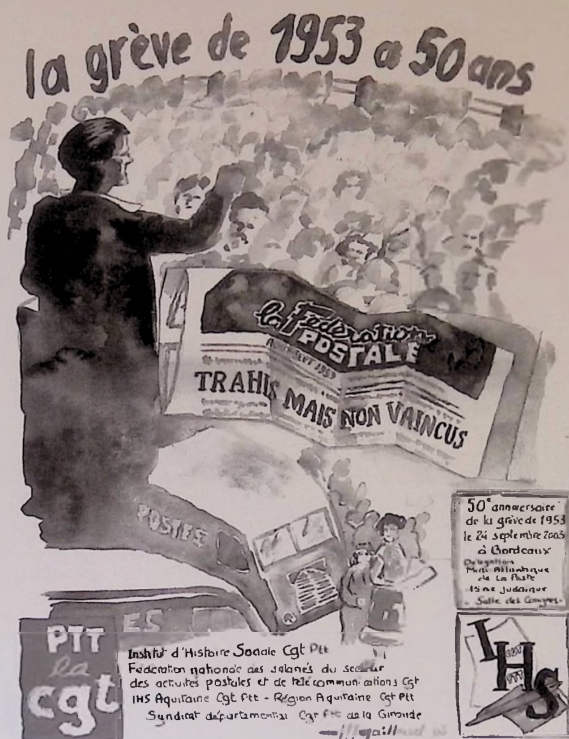
La Poste réduit aussi la toile en Pays de Retz

La Poste se restructure en milieu rural. Elle réduit la toile dans le Castelbriantais (lire *Ouest-France* du 10 mars), ce qui irrite les élus de ce secteur, qui jugent le projet « inacceptable ». La même initiative postale, dans le Pays de Retz (à Saint-Colomban et la Limouzinière), agace les municipalités concernées, conviées à payer pour partie le maintien du service.

Deux pétitions sont lancées par la population et les élus. Elles refusent le marché proposé et demandent le maintien du service public.

*Ouest-France,
le 10/12 Mars 2004*

1953... le livre compte-rendu du colloque de Bordeaux du 24 septembre 2003



La brochure sur la grève d'août 1953, avec les travaux du colloque qui s'est tenu le 24 septembre 2003 à Bordeaux, est parue... donc à disposition.

Passez commande (en recopiant ce bon) :

Nom :

Prénom :

Organisation :

Adresse :

Nombre d'exemplaires à 3 € :

soit :

à adresser :

IHS CGT PTT
263, rue de Paris - CASE 545
93515 Montreuil Cedex
CCP : 20 625 80 R Paris

Les soirées de l'été de l'IHS

Le 60^e anniversaire de la libération de Paris a été l'occasion de tenir le 26 août notre « soirée de l'été » dans un lieu symbolique, la Recette Principale de PARIS, libérée par les Postiers en grève le 25 août 1944.

Le thème « La CGT dans la Résistance » a mobilisé plus de 100 participant(e)s.

C'est notre ami Louis VIANNET qui présentait la conférence, où il ressort que pour la CGT, au cœur de l'acte de résistance était l'ac-

tion pour les revendications contre la misère imposée par l'occupant. Cette conférence a apporté, de l'avis de tous, un plus historique sur le sujet et a permis un large débat animé par Michel DELUGIN, de Libération Nationale PTT, Maurice GASTAUD, l'un des auteurs de l'appel à la grève générale dans les PTT le 15 août 1944, Alain GAUTHERON, secrétaire général de la Fédération et Serge LOTTIER, de l'IHS.

Dans la salle étaient notamment présents : Jean BLANCHON, ancien prési-

dent de Libération Nationale PTT, Colette DUYNS-LAEGER, secrétaire fédérale et Philippe CARER, secrétaire régional Ile-de-France.

Une brochure relatant l'ensemble des travaux sera publiée dans les semaines qui viennent.



Conférence-débat le 26 août 2004 à Paris.

Compte-rendu du C.A. du 6 juillet

Le conseil d'administration s'est réuni le 6 juillet. Jean Claude Lourdez dans son intervention de début a souligné que les travaux de l'IHS pendant le 1^{er} semestre s'étaient bien positionnés par rapport à l'actualité : articles du Relais sur le CNR, la protection sociale, la mutualité, la sécurité sociale, etc. L'assemblée générale et l'anniversaire des 5 ans de notre Institut ont été un succès. L'IHS PTT a participé à toutes les initiatives de l'IHS CGT. Nous avons publié le livre de Madeleine Quéré et d'Emile Dupuy sur les camps d'internement. Sa diffusion dépasse notre cercle. Une 2^e édition est prévue. Le point d'orgue de ce semestre était le colloque sur la grève de 1974 à Lyon : 161 participants de Lyon, mais aussi de Dijon, Lille, Toulouse, Montpellier, Paris. C'est la preuve que lorsque les structures de la CGT s'engagent pour une initiative sur l'histoire sociale, c'est la réussite qui est au bout. On peut dire que c'était le 1^{er} débat de cette ampleur sur cette grève. 4 générations étaient dans la salle et si les plus anciens ont parlé de leur histoire, les plus jeunes ont su faire le lien avec leur présent car 1974 pose des questions brûlantes d'actualité. Ce colloque a montré entre autre que l'histoire sociale est bien une composante de l'activité syndicale.

Concernant l'avenir immédiat, Jean-Claude Lourdez a rappelé les travaux en cours : biographie de Jean Grandel, travaux sur les ouvriers d'état, publication de la brochure sur le colloque 50^e anniversaire de la grève de 1953, soirée débat le 26 août à la RP de Paris sur le thème « La CGT dans la résistance », participation au colloque sur la CGT et l'activité internationale les 1^{er} et 2 décembre à Marseille et le congrès fédéral à Perpignan en novembre.

Enfin concernant l'état de santé de l'IHS au 6 juillet 2004, nous avons 461 adhérents, en 2003 au 31 décembre, nous en avions 445!

Dans la discussion, il a été souligné que le résultat positif des initiatives était dû sans doute aux liens entre les sujets traités et l'actualité, l'orientation d'éviter toute « institutionnalisation » de l'IHS en lui gardant son caractère original devant continuer à être notre ligne de conduite. À la fin du CA, le président nous a convié à un apéritif pour fêter son 50^e anniversaire... comme adhérent à la CGT.

Le CA a accueilli Michèle Perraudat, ancienne militante des chèques postaux et de l'UL de PARIS 13^e. Elle va consacrer du temps à l'IHS notamment sur les questions d'organisation.

Nous avons reçu

- Les Cahiers de l'IHS Mines énergie juin 2004 ;
- Les Cahiers de juillet l'IHS Haute-Savoie ;
- Les Cahiers de l'IHS de la Métallurgie ;
- Les Cahiers de l'IHS de la Loire ;
- Le Bulletin de l'association pour l'histoire des télécommunications ;
- Le Bulletin du Centre d'histoire sociale PTT de Loire-Atlantique ;
- Les Cahiers de l'IHS du Béarn ;
- Un dossier sur l'histoire des Femmes des PTT en Loire-Atlantique, sur lequel nous reviendrons ;
- Les Cahiers de la FNARH n° 92.

Colloque du CHP sur les réseaux postaux en Europe

Du 10 au 12 juillet, le Comité d'histoire pour La Poste a tenu un colloque fort intéressant sur les réseaux postaux du 18 au 21^e siècle dans différents pays d'Europe.

On retiendra de ce colloque que La Poste est très liée aux évolutions de la société et aux besoins de l'état. Les formes de La Poste quelques

soient les pays ont toujours lieu dans des moments-clés de leur histoire et en particulier leur histoire sociale. Concernées elles sont sensibles au rapport de force entre les lois du marché et les valeurs du service public dont l'évolution est souvent liée à la puissance du souffle des forces de progrès.

Devoir de mémoire...

Une réponse favorable de La Poste

Monsieur Serge Lottier,
Président de l'Institut d'Histoire Sociale
Paris, le 28 mai 2004

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 6 mai 2004, vous avez bien voulu me soumettre le principe d'une plaque commémorative à apposer dans les nouveaux locaux du siège du groupe La Poste.

Ainsi que vous en faites vous-même le constat, la stèle qui est demeurée dans nos anciens locaux de l'avenue de Ségur ne nous concerne effectivement plus aussi étroitement que par le passé, et ceci pour deux raisons essentielles :

- l'éloignement du site et sa non-fréquentation par les actuels collaborateurs du Groupe,
- l'évolution structurelle de notre entreprise, qui rend la référence à l'ancien Ministère des PTT beaucoup moins pertinente.

Sachant toute l'importance que j'attache personnellement à l'histoire de La Poste et à l'engagement historique des postiers pour la France, je vous propose de vous associer à la réflexion que je viens de lancer concernant l'apposition d'une plaque commémorative dans les locaux du nouveau siège social, 44 boulevard de Vaugirard. À cet effet, je charge M. Pierre DUMAS, Secrétaire Général du Siège, d'entrer rapidement en contact avec vous.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Jean-Paul BAILLY

À France Telecom

Une plaque commémorative a été apposée au siège social de France Telecom, le 30 août 2004 (voir la lettre de l'IHS du 6/5/04 dans Le Relais n° 22), en présence de Jean BLANCHON, représentant Libération Nationale PTT et Serge LOTTIER, président de l'IHS-CGT-PTT et de nombreux membres du Bureau Fédéral.